

siège a été proclamé. Une motion tendant à séparer la Nouvelle-Zélande des colonies australiennes a été rejetée par le Parlement australien.

St-Petersbourg, 2 novembre. Un décret impérial ordonne pour les deux zones de l'empire un recrutement à raison de 4 hommes par 1,000. Ce recrutement commencera le 1er janvier et se terminera le 15 février 1866.

Marseille, 2 novembre. Les lettres de Constantinople du 25 octobre annoncent que le Sultan a eu un entretien avec Sir Henri Bulwer. Cet entretien, qui a eu lieu le jour même du départ de l'ex-ambassadeur, c'est-à-dire le 23, a duré assez longtemps et a donné lieu à beaucoup de commentaires.

On continue à s'occuper de projets de réformes intérieures.

La question des Wakoufs est toujours au même point.

Les lettres de Rome du 28 font prévoir la reprise prochaine des négociations avec le gouvernement italien.

Le choléra s'est manifesté à Cornetto et à Toscanella.

Il y a quelques jours, un juge nommé Milsa, condamné, pour avoir abusé de ses fonctions, à être interné à Somino, fut enlevé en route par les brigands qui demandèrent une forte rançon. Milsa, n'ayant pu la payer, a été massacré.

Altona, 1er novembre. Une ordonnance du gouvernement holsteinien enjoint aux autorités de police de défendre aux journaux de donner à d'autres personnes qu'aux souverains les titres et attributions qui ne reviennent qu'à ces derniers (lesquels sont, pendant la durée du provisoire, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse). Il est également interdit aux journaux de faire suivre certains noms de chiffres désignant l'ordre de succession des ducs régnants.

Athènes 1er Novembre. M. Bulgaris persiste dans son refus de former un cabinet.

A la suite de plusieurs entrevues avec le roi, M. Deligeris a accepté la mission de former un cabinet.

Le Roi a promis que le comte Sponneck partirait au printemps.

Vienne 2 Novembre. Le Chancelier de Croatie, M. Mazurani, est révoqué de ses fonctions, qui sont confiées provisoirement au lieutenant feld-maréchal Krusevic.

La Gazette de Vienne (édition du soir) publie un long article sur la nécessité de traité de commerce pour l'Autriche. L'article annonce, en terminant, que le ministère du commerce commencera, par un traité de commerce avec l'Angleterre, les actes qui doivent faire entrer l'Autriche sur le marché du monde.

Copenhague 2 Novembre. On annonce comme certain que tous les ministres ont présenté leur démission au roi.

On croit qu'une décision sera prise dans le Conseil privé qui doit être tenu demain.

Shanghai, 21 septembre. Les avis du Japon annoncent l'arrangement du différend qui avait éclaté entre le Taikoun et le prince de Nagato. Un complot dirigé contre la vie du Taikoun avait été découvert. Les négociations de l'envoyé britannique, M. Parker, avec le gouvernement japonais, ont été bien accueillies.

Athènes, 31 octobre. M. Bulgaris, appelé à former un nouveau cabinet, a mis pour condition de son acceptation l'éloignement du comte Sponneck.

Le roi n'a pas voulu accéder à cette condition, en faisant observer que le comte Sponneck n'occupait aucune position officielle.

M. Bulgaris a alors décliné la mission qui lui était donnée par le roi.

Darmstadt, 1er novembre. La proposition que la Saxe, la Bavière et le duché de Darmstadt doivent présenter à la Diète germanique a pour but la convocation des Etats du Holstein, l'admission du Schleswig dans la Confédération, et la mise à la charge de la Confédération des frais d'exécution fédérale et des frais de guerre.

Berlin, 2 novembre. Les gouvernements prussien et autrichien se sont mis d'accord pour repousser la proposition que la Bavière, la Saxe et Darmstadt doivent présenter samedi à la Diète germanique, en vue de la convocation des Etats du Holstein. Les deux puissances insistent sur l'inopportunité de la mesure proposée.

Le gouvernement autrichien, après avoir reçu communication de la lettre du général de Manteuffel au duc d'Augustenbourg, a chargé le gouverneur du Holstein de veiller à ce que ce prince ou ses amis ne se permettent aucun acte en opposition avec les stipulations de Gastein.

Londres, 3 novembre. Tous les journaux publient des articles élogieux sur les discours prononcés par M. Gladstone à Glasgow.

Londres, 3 novembre, 1 h. 50. Une collision a eu lieu ce matin à la hauteur du cap South-Foreland, près de Deal, vers l'embouchure de la Tamise, entre le navire de guerre français Dix-Décembre et un grand steamer qui, dit-on, aurait été coulé. Une partie de l'équipage du steamer est à bord du Dix-Décembre, qui a pris un pilote et s'est dirigé vers Gravesend.

Consolidés anglais, 8 7/8. Edimbourg, 3 novembre. M. Gladstone est arrivé. Il a été reçu avec enthousiasme. Il a prononcé un discours à l'Université.

Berlin, 3 novembre. La nouvelle donnée hier que le général de Gablenz aurait fait entrevoir au duc d'Augustenbourg l'éventualité d'une arrestation ou d'une expulsion est déclarée inexacte par le duc lui-même.

Florence, 3 novembre. Des lettres de Rome démentent la nouvelle de négociations avec Rome. La nouvelle de l'envoi d'un représentant officieux à Florence est dénuée de fondement.

New-York, 24 octobre. On a des nouvelles de la Vera Cruz du 12 octobre. Une proclamation de l'empereur Maximilien déclare que la république a cessé par la volonté nationale et que le terme de la présidence de Juarez étant expiré et Juarez ayant quitté le pays, toute opposition organique est finie. Par suite, les individus capturés les armes à la main seront désormais jugés par les tribunaux militaires, et, s'ils sont reconnus coupables, seront exécutés dans les vingt-quatre heures.

L'Estafette mentionne le bruit que Juarez aurait offert de faire adhésion à l'empire, à la condition que les troupes étrangères fussent retirées du pays.

New-York, 24 octobre, soir. Le Congrès des Féniens a réorganisé le féniisme sur le plan de la république américaine avec un président, un conseil des ministres, un Sénat et une Chambre des députés. Le colonel John Machoney a été élu président. Le gouvernement féniens aura son siège à New-York.

Le correspondant du Herald à Toronto assure que les Féniens sont résolus d'envahir le Canada.

M. Johnson a déclaré, dans une entrevue avec M. Georges Stevens, que si le suffrage universel est accordé aux noirs, il pourrait en résulter une guerre entre les deux races. M. Johnson voudrait qu'on s'attachât à développer graduellement, chez les noirs, les qualités requises pour l'exercice du droit électoral.

Le général Grant a proposé d'élever l'armée régulière au chiffre de 75,000 hommes.

New-York, 26 octobre, soir. (Par le China. Voie de Crookhaven.)

La Convention de l'Etat de Georgie s'est réunie hier. Le gouverneur a proclamé la validité de la dette géorgienne contractée avant la guerre, en ajoutant qu'il ne serait pas tenu compte de la dette confédérée.

Le tribunal chargé de l'affaire Wirz a ajourné son verdict et a pris l'avis de M. Johnson.

Or, 145 1/4. Change sur Londres, 158. Change sur Paris, 5.58. Bonds, 103 1/8. Colon, 69.

Halifax, 26 octobre. Le gouverneur de la Jamaïque a adressé au gouverneur de la Nouvelle-Écosse une demande de renforts maritimes et militaires pour réprimer une insurrection qui a éclaté dans la partie orientale de l'île. On croit que cette insurrection a un caractère sérieux. L'amiral Hope est parti pour la Jamaïque avec des troupes.

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

L'encaisse métallique de la Banque de France a fléchi de 430 à 418 millions en même temps que la circulation des billets s'est élevée de 868 à 889 millions. Par contre, le portefeuille s'est accru de 42 millions, soit 19 millions à Paris et 23 millions dans les succursales. Le chapitre des avances n'a pas notablement varié. Le compte-courant du Trésor créditeur a fléchi de 149 à 132 millions. Les comptes particuliers se sont élevés de 137 à 153 millions à Paris et de 28 à 23 millions dans les succursales.

Tous les gouvernements ont répondu affirmativement aux propositions du gouvernement français pour l'Exposition de 1867. Les Etats-Unis étaient en retard, ils sont arrivés; et les mesures qui viennent d'être prises à Washington, les correspondances échangées entre le ministre, M. Seward, et le représentant américain à Paris, dissipent toute incertitude à cet égard.

Il est été fâcheux que l'industrie des Etats-Unis ait fait défaut au grand et pacifique congrès de 1867. Depuis dix ans, elle n'a pas eu occasion de se produire en Europe, et de nous mettre à même de juger de ses travaux et de ses progrès. Que de choses elle a nous faire voir! Malgré les agitations inséparables d'une guerre de quatre années, il n'est pas possible de supposer qu'elle soit demeurée stationnaire.

Ses inventeurs, ses artistes, ses manufacturiers ne sont pas gens à rester pîsifs Et, d'ailleurs, les merveilleux produits naturels de cette contrée ne suffiraient-ils pas pour composer la plus intéressante des Expositions. Les résultats des immenses travaux exécutés dans les forêts, dans les mines de fer et de cuivre des Etats du Nord, ne leur permettent-ils pas de faire parvenir les plus beaux échantillons de métaux et de bois? Ces produits, à eux seuls, sont les bases des plus utiles et des plus importantes transactions commerciales.

La Banque de Hollande vient d'élever son escompte de 4 1/2 à 5,0/0.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur, ont été nommés: Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne (Pas-de-Calais), M. Labrousse, sous-préfet de Sceaux, en remplacement de M. le baron de Farincourt, appelé à la préfecture de l'Ardeche.

Sous-préfet de l'arrondissement de Sceaux (Seine), M. Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet de Cambrai, en remplacement de M. Labrousse. Sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai (Nord), M. le comte de Hogen-

dorp, sous-préfet de Montluçon, en remplacement de M. Boyer de Sainte-Suzanne.

Secrétaire général de la préfecture de Nord, M. le baron de Saint-Priest, sous-préfet de Bayeux, en remplacement de M. Magnien, appelé à la préfecture de l'Aude.

M. de la Jonquière est arrivé à Lille et va prendre le service.

La santé de M. le préfet continue à s'améliorer, et nous pouvons espérer qu'il ne tardera pas à nous revenir.

Nous avons le regret d'annoncer que M. Bergognié, qui a prêté serment entre les mains de l'Empereur et qui s'appretait à partir pour la Mayenne, tout il est nommé préfet, est retenu à Lille par une indisposition qui, nous l'espérons bien, n'aura pas de gravité. (Memorial de Lille.)

On nous écrit pour nous prier d'attirer l'attention de la Chambre consultative sur la nécessité d'encourager le progrès du chinchage sur les cotons filés.

Tout en convenant que les expériences faites par la Chambre consultative relativement à la teinture de l'orléans sont d'un grand intérêt pour l'industrie locale, notre correspondant ajoute qu'il est encore un question dont la solution a une importance de premier ordre. Je veux parler, dit-il, du chinchage sur les cotons filés. Ne serait-il pas utile de rechercher les causes qui jusqu'à ce jour nous rendent tributaires des Anglais pour cet article? Serait-ce de la part des fabricants une préférence irréfléchie pour nos voisins ou bien la conséquence de l'infériorité de nos teinturiers? La Chambre consultative aurait bien mérité de ses commettants en faisant, comme pour l'orléans, des essais comparatifs.

MACHINES A VAPEUR. — FOYER DES CHAUDIERES.

Un décret impérial du 25 janvier 1863, relatif aux chaudières à vapeur autres que celles qui sont placées à bord des bateaux, contient les dispositions suivantes:

Article 19. — Le foyer des chaudières de toute catégorie doit brûler sa fumée; un délai de six mois est accordé pour l'exécution de la disposition qui précède, aux propriétaires de chaudières, auxquels l'obligation de brûler leur fumée n'a point été imposée par l'acte d'autorisation.

Article 20. — Les contraventions au présent règlement sont constatées, poursuivies et réprimées conformément à la loi du 21 juillet 1836.

La Chambre de commerce de Lille s'est adressée à Son Excellence M. le ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics pour obtenir une prorogation du délai fixé par l'article 16, en conséquence de l'absence de moyens connus de supprimer ou brûler, d'une manière absolue, comme semble le prescrire le décret du 25 janvier, la fumée des foyers des chaudières, et sur l'insuccès des tentatives qui avaient été faites pour y parvenir.

M. le ministre n'a pas cru devoir accueillir cette demande. Les motifs qui ont déterminé la résolution de son Excellence sont les suivants:

Que le décret du 25 janvier, en disposant que les foyers des chaudières à vapeur devraient brûler leur fumée, a eu pour objet de parer à des inconvénients qui compromettent gravement la salubrité publique;

Que l'on connaît aujourd'hui un certain nombre de mécanismes tels que les foyers auxquels ils sont adaptés ne donnent pas plus de fumée que les foyers des cheminées ordinaires;

Que, souvent même, il n'est pas be-

soin, pour obtenir de résultat, de faire usage d'un appareil spécial, qu'il suffit de conduire le feu avec soin en chargeant la grille avec du combustible à petite dose sur la grille, de manière que le dégagement du charbon ne se fasse que par un passage à la fois de la vapeur et de la fumée, et en se mêlant à l'air de la grille.

La Chambre de commerce de Lille, en portant cette décision à la connaissance des industriels de sa circonscription, les invite à faire tout ce qui dépend d'eux pour exécuter la prescription du règlement.

La lettre suivante vient d'être adressée à MM. Lefebvre-Ducatteau frères par le conseil de surveillance de la Société des Bains:

Messieurs Lefebvre-Ducatteau Messieurs

Vous avez d'une manière officieuse offert et procuré de peaux renommées des Bains, et souffert tous les travaux gênants nécessaires pour cela; vous avez de plus procuré vos ouvriers pour activer ce travail.

Le conseil de surveillance de la Société des Bains et le gérant viennent vous remercier, Messieurs, de cette extrême obligeance et vous témoignent leur reconnaissance pour le service que vous avez rendu à l'Établissement et au public. Veuillez agréer etc.

Ont signé: J. LAGACHE, J. PARENE, GUILLIARD-SCHÉPEL, H. PUGELLE et LONDANT.

Nous apprenons que Mlle A. Palfi viendra ce mois-ci se faire entendre au grand théâtre de Lille. Elle est, nous dit-on, engagée pour un mois au théâtre de Hambourg, par un modique somme de 50,000 francs.

L'importante opération de la refonte et de la transformation en nouvelles monnaies de bronze, au titre français, de toutes les vieilles monnaies de cuivre, d'or et de royaume d'Espagne, vient d'être obtenue par la société des fonderies et laminoirs de Bache-Saint-Vaast (Pas-de-Calais), connue sous la raison sociale Oeschger, Messdach et Cie.

Cette importante affaire consiste à fondre, fabriquer, frapper dans les hôtels royaux de Barcelone, Jubia et Segovia une quantité de plus de 2,350,000 kilogrammes de cuivre, soit pour une valeur d'environ 94 millions de réaux ou 24,722,000 fr.

C'est la même société qui a fourni, il y a deux ans, au gouvernement italien, 80 millions de pièces de 10 centimes en bronze, qui ont été frappées sous la surveillance du Gouvernement français. Dans l'hôtel impérial, des monnaies de Hambourg, et précédemment, des monnaies pour les gouvernements de Noie Saint-Père le Pape, de Bey de Tunis, etc.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE

Lundi 6 novembre 6 heures du soir

Acide oxalique. Sel d'oseille; ses propriétés, sa préparation. Extraction de l'acide oxalique renfermé dans le sel d'oseille. Acide oxalique et ses emplois dans l'industrie; sa préparation, ses propriétés, dangers qu'il présente. Empoisonnement par l'acide oxalique et son traitement d'oseille. Contrepoisons. Affinité de l'acide oxalique pour la chaux. Oxalate de chaux et oxalate de soude.

La présence de la chaux dans les eaux qui servent à l'industrie et à l'économie peut être très nuisible. M. Jaudeau engage les habitants de Roubaix qui auraient à se plaindre de la

devant la maison du banquier Reynoldi. Hélène y était à demi couchée, en toilette pleine de goût et de recherche.

Le soir, au théâtre, elle fit sensation comme toujours.

Une heure après, quelques jeunes gens causaient, debout, dans un des salons du président. M. Carlos Marsange était au milieu du groupe.

« Eh bien, mon cher, lui disait-on, nous restez-vous à cet hiver? — C'est mon intention. »

En ce moment, un jeune couple entra. Tous ces messieurs saluèrent.

C'était le conseiller Ouhard et sa femme. A la vue de Carlos, Hélène rougit presque imperceptiblement. Il s'inclina avec une cérémonieuse froideur et la suivit quelque temps des yeux.

« Vous connaissez Mme Ouhard? lui demanda un des jeunes gens. — Je l'ai vue chez Mme Dalbray. — Elle est fort à la mode, moins par sa beauté, pourtant remarquable, que par son talent, son goût, son train de maison et la richesse de ses parures. On dirait qu'elle n'a qu'une pensée; qu'un but: eclipser toutes les autres femmes. C'est une très-aimable personne, mais incon-

testablement fort vaine.

« Je ne m'étais donc pas trompé dans mon premier jugement! » pensa Carlos, en se retirant dans l'embrasure d'une fenêtre, d'où il se mit à observer Hélène, entourée d'un essaim de jeunes gens et causant avec une grande vivacité. Bientôt rassasié de ce spectacle, il s'esquiva inaperçu et retourna chez lui.

Il trouva sur sa table quelques livres nouveaux envoyés par son libraire. Le premier qui lui tomba sous la main était

intitulé: Poésies légères, par Hélène Ouhard. Il le rejeta avec dépit, en grommelant:

« Il ne manquait plus que cela! Hélène Ouhard! Le nom en toutes lettres, pour que personne ne doute que c'est bien elle! Il reprit le volume, le feuilleta et lut, en tête de l'une des pièces: Le bonheur et le foyer. Il éclata de rire.

« Délicieux! s'écria-t-il. On voit bien que chez ces femmes poètes, l'imagination est tout; le cœur rien. »

Et il prit un autre ouvrage, sans avoir lu une seule des poésies d'Hélène.

(La suite au prochain numéro.)

En présence de l'épidémie actuelle, qui est, du reste, dans une voie de décroissance, on ne saurait trop suivre, comme prophylaxie et comme un des meilleurs préservatifs contre les miasmes cholériques, les conseils du docteur J. L. Vattrix, médecin de l'hôpital de la pitié de Paris. « Le séjour dans un lieu sec et bien aéré, des vêtements suffisamment chauds, un régime tonique sans être excitant. »

A ces précautions, il est utile d'en joindre d'autres. On recommande donc de prendre, après chaque repas, une tasse d'infusor de menthe, mélisse et d'arnica, qu'on fera suivre d'un verre de la Liqueur des Moines Bénédictins de l'Abbaye de Fécamp, dans la composition de laquelle entre une certaine quantité de plantes puissantes pour la guérison de cette terrible maladie.

Docteur PEQUEUR, de la Faculté de médecine de Montpellier.

5624-11,388 5 no.

Le Sirop et les Bonbons mytiliques de M. Fourcher, pharmacien à Orléans, honoré d'un rapport lu à l'Académie de médecine de Paris, par M. le Dr Blache, officier de la légion d'honneur, médecin de l'hôpital des enfants, etc. etc., ont rendu, de tels services dans les hôpitaux de Paris et de la province, et leur succès ont été constatés par tant de célébrités médicales, dans le traitement des affections des voies respiratoires et pulmonaires, telles que rhumes récents et invétérés, catarrhes pulmonaires, bronchites aiguës et chroniques, coqueluche, phthisie pulmonaire, que nous nous faisons un devoir de les recommander d'une manière toute spéciale à nos lecteurs, surtout au moment où nous entrons dans la période des rhumes.

A l'appui de notre recommandation nous nous plaçons à citer les principaux passages d'une des nombreuses lettres de félicitation qu'a reçues M. Fourcher, celle de M. le docteur Hutin, commandant de la légion d'honneur, ex-chirurgien en chef de l'hôtel des Invalides, ex-médecin du prince Jérôme, membre du conseil de santé des armées, etc.

« Après avoir consommé moi-même les préparations mytiliques de M. Fourcher d'Orléans, pendant une bronchite très-aiguë dont je viens d'être affecté, et après en avoir fait prendre à ma petite fille atteinte de la même affection que moi, j'ai soumis à leur usage un certain nombre de ma clientèle. — Nous en avons tous éprouvés les meilleurs effets; ces préparations calment le toux et en éloignent les accès dans l'état aigu; administrés dans la bronchite chronique, elles aident à l'expectoration et procurent un repos auquel j'avoue que je ne m'attendais pas, car, je le dis avec

sincérité, malgré le témoignage des personnes qui me les avaient recommandés, j'étais un peu incrédule. J'ai pris jusqu'à dix cuillerées du sirop et j'en ai éprouvé aucun trouble, aucune somnolence. »

« Je le dis donc ici avec conviction: le sirop et les bonbons mytiliques sont appelés à rendre de très-grands services. »

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie The Graham constate pour l'année 1864 les résultats suivants: Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,121

Affaires acceptées par la C. 38,563,325 Sinistres payés. 1,267,393

Indépendamment de son capital d'actionnaire, des capitaux versés par constitution de rentes viagères et de dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France de plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchemaisille, 50.

ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX.

Du 28 octobre au 1er novembre 1865 inclus.

NAISSANCES. 29 garçons et 20 filles.

MARIAGES. 28 octobre — Hyppolite Navet, commis négociant, et Marie-Amélie Warin, sans profession.

28 octobre — Marie-Louise Dutilleul, veuve de Joseph Servais (63 ans) ménagère, rue des Récollets.

29 — Henri-Edouard Decobagnies, célibataire, 26 ans, sans profession, rue Pauvre. — Jean Bourlez, veuf de Marie-Julie Astier, 65 ans, tisserand, cour St-Joseph.

31 — Jules-Henri Lopez, célibataire, 24 ans, ourdisseur, rue du Ballon. — Caroline-Fidèle Peau, célibataire, 48 ans, tisserand, chemin de l'Hôtel, Catherine Conde, veuve de Jean-Baptiste Lepoult, 74 ans, ménagère, à l'hospice. — Jean-Baptiste Bogly, époux de Marie-Françoise Hottard, 50 ans, tisserand, rue Neuve du Fontenoy. — Clémentine-Magloire Deustoit, épouse de Marie-Avic Dewy, 73 ans, entrebânde d'étoffes, à l'Embranchement.

1er novembre — Séraphine Christiane, veuve de Florentin Ochin, 66 ans, ménagère, à l'hôpital.

Adèle-Florence Bourgeois, 12 ans, journalière, à l'hôpital. — Stéphanie-Charlotte Bleriot, célibataire, 26 ans, soignante, à l'hôpital. — Boniface Wavisteké, époux de Françoise Vanmarcke, 51 ans, jardinier, rue du Moulin de Roubaix.

Plus il est décédé 8 garçons et 6 filles au-dessous de l'âge de 10 ans, et 60 ans.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.